

Session décembre 2019 - Intervention dossier mercure

Il convient de rappeler que la Cogest a répondu à une motion urgente acceptée par ce Parlement le 8 mars 2018.

L'excellent travail historique mené par la Commission atteste donc de la présence du mercure dans les années 20 déjà. Selon l'Office fédéral de l'industrie et du travail, qui écrit au président de Viège en 1936, «il ne faut pas oublier que les intoxications au mercure engendrent des maladies dont les causes sont très difficiles à interpréter ».

La Cogest le souligne, il y avait dans ces années là un manque de sensibilisation en termes de santé publique.

Les investigations de la COGEST relèvent tout de même quelques points essentiels.

En 1974, le SPE atteste être en possession d'une réponse écrite de la Lonza en relation avec la pollution par le mercure. Document qui fort malheureusement a disparu...

En 1981, alors que la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman qualifie les rejets de mercure dans les eaux du Rhône comme extrêmement dangereux, le Conseiller d'état Bernard Bornet répond : Oui, il y a des rejets de mercure dans le Rhône, mais « *les valeurs sont identiques d'une année à l'autre et il n'y a en tout cas pas d'aggravation du phénomène* ». On se satisfait apparemment de cette réponse et on referme de dossier.

Le rapport mentionne également la destruction et la disparition de certaines pièces. Nous ne reviendrons pas sur le message de Ciba rédigé en 1974 qui demandait la non-divulgaration des chiffres relatifs à leur usine...

Plus loin, le DMTE explique que le rapport historique n'a été pas été rendu public à cause de l'arrêt du TC, mais de manière volontaire par l'administration. Nous rappelons ici que ce rapport a finalement été rendu public en décembre 2017, soit un mois après que le TC admette en partie le recours de la RTS.

C'est une évidence, on a placé ici les intérêts financiers avant une information essentielle à la population.

La Cogest a procédé à plusieurs auditions dont celle du chef de service M. Joël Rossier. Petit retour dans le temps, M. Rossier, alors encore chef de service, avait remis une ébauche de rapport en mars 2018 à la présidente de la Cogest de l'époque, Madame Maret. **Rapport sur le mercure déposé formellement au DMTE le 9 avril 2018.** Un mois plus tard, la Cogest a reçu du DMTE la version définitive du rapport, épuré, nettoyé, amputé de plus de 7 pages... Il en va de même pour les réponses aux questions de la Cogest du 14 janvier 2019. C'est plus de la moitié de la réponse qui a été supprimée...

La Cogest a ensuite reçu, en date du 20 septembre 2019, l'ex-présidente de la Cogest.

Les déclarations contradictoires relevées lors des auditions de deux protagonistes sont assez surprenantes. M. Rossier affirme avoir remis un rapport intitulé « Debriefing dossier mercure – Cogest ». Mme Maret affirme quant à elle que ce rapport devait rester confidentiel, selon les vœux de son auteur qui souhaitait se protéger.

Deux versions s'affrontent. Il y en a forcément une qui n'est pas fidèle à la vérité. Dans une version mauvais polar, permettez-moi de vous soumettre ici deux scénaris :

Scénario 1 : Mme Maret reçoit le rapport, le remet à son chef de Département et collègue de Parti Melly. Celui-ci lui conseille de se taire et de ranger le dossier dans un tiroir. Madame Maret promettra au chef du SEN une audition à la Cogest, audition qui n'aura jamais lieu sous sa présidence.

Scénario 2 : Mme Maret reçoit le rapport. Et ne comprend pas qu'il s'agit d'un dossier important. Et comme elle considère Rossier comme un lanceur d'alerte, lui suggère de voir avec son chef à qui justement Rossier reproche pas mal de choses, lui qui au demeurant est resté sourd aux appels de son chef de service au détriment d'un autre chef de service... Aberrant !

Quand la commission a souhaité savoir si Mme Maret avait procédé à une comparaison entre les deux versions du rapport, celle-ci a répondu par la négative, affirmant qu'elle était convaincue de ne plus avoir le premier rapport et ne se souvenant pas avoir reçu la version officielle du DMTE.

On croit toujours lire un mauvais polar, pourtant il s'agit bel et bien de la réponse de l'ex-présidente de la Cogest...

Le rapport relève de nombreuses divergences de vue entre les différents chefs de service. Le CSEN était favorable à la publication du rapport, le Service administratif et juridique du DMTE ne l'était pas. En quoi M. Zumstein pouvait-il interférer dans la gestion d'un domaine d'activité qui relevait du service de l'environnement ?

Nous nous demandons au passage pourquoi la Cogest n'a pas auditionné ni M. le Conseiller d'État Melly, ni le chef de service Zumstein, directement concernés par ce rapport.

Un courrier du chef de service de l'environnement, daté du 3 juillet 2019, est adressé au chef de service de l'IF, avec le rapport « avant nettoyage ». Une copie de cette lettre est envoyée au Conseil d'État, avec mention, il est vrai « sans les rapports ».

Tout chef de Département devrait s'enquérir auprès du chef de service destinataire des rapports pour en connaître la teneur. Rapports qui, je le répète, ont été déposés au DMTE le 9 avril 2018. ... Le 30 août dernier, le Chef de Département affirmait sur Canal9 ne pas avoir reçu ce rapport.

Soit le Département ne parvient plus à gérer ses affaires, et le chef ne sait plus ce qui se passe dans son Département, soit il y a mensonge. Au vu de tout ce qui figure dans ce dossier et de tout ce qui a été dit sur ce dossier, nous penchons pour la seconde possibilité !

Alors oui, nous avons posé la question sur une page d'un réseau social parce que la question mérite d'être posée : combien de temps le Président du Conseil d'État va-t-il encore attendre avant de prendre les mesures nécessaires pour éviter une rupture définitive de confiance de la population envers ses institutions ?

Les investigations ayant mis à jour d'autres dysfonctionnements éventuels, la COGEST établira ultérieurement un autre rapport qui comprendra l'intégralité des points soulevés par le CSEN démissionnaire.

Nous estimons cependant qu'une commission d'enquête parlementaire sera mieux à même de faire toute la lumière sur ces dysfonctionnements. Parce qu'il y a là des dysfonctionnements qui méritent davantage que des recommandations.

Barbara Lanthemann